

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2026

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le vendredi 30 janvier 2026 à la mairie sous la présidence de Mme Jacquard Marie Thérèse, Maire, pour donner suite à une convocation en date du 26 janvier 2026.

Etaient présents :

Mmes et M. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARTEL Didier, RAY PÉROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine.

Etaient absents excusés :

Mme GUERRIER Laure qui a donné son pouvoir à M. DOMAS Julien,
M. DARBELET Pierre qui a donné son pouvoir à Mme JACQUARD Marie-Thérèse,
Mme MERCADIER Isabelle qui a donné son pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence,
M. PUZENAT Julien qui a donné son pouvoir à Mme JOLY Catherine.

Était non excusé :

M. TRION Serge

Secrétaire de séance : Mme JOLY Catherine.

La séance du conseil municipal débute à 20h15.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme Jacquard Marie Thérèse demande l'autorisation au Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération pour les travaux des vallons et la validation des entreprises à la suite de l'appel d'offre. Ce qui est adopté à l'unanimité.

1. Délibération avenant 4 Lassot Bar Restaurant :

M. JOUBERT Jean-Paul nous explique que concernant le parking dans le marché, il n'était pas prévu de bordure et l'emplacement de la place PMR n'était pas judicieuse.

Nous avons fait déplacer la place PMR et rajouter les bordures.

Cela a entraîné un avenant avec un coût supplémentaire de 2 885.18€ TTC (incluant la signalisation au sol plus le panneau).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération remboursement à la commune de dommages causés sur la salle de la fontaine :

Mme le Maire rappelle qu'un trévois par accident, le 18.10.2025, a cassé la vitre de la salle de la fontaine. La personne s'est bien présentée en mairie pour déclarer le sinistre.

La facture pour la réparation se monte à 178€ TTC.

La personne a donné un chèque du montant du sinistre.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour encaisser ce règlement.

3. Délibération remboursement de dégâts à la salle socioculturelle, lors d'un bal :

Mme Le maire nous explique que lors d'un bal organisé par le comité des fêtes, il y a eu plusieurs dégâts :

- Une horloge cassée,

- Crochets aux étagères du frigidaire,
- Intervention communale pour la réparation de grilles extérieures.

Le cout total est de 81.02€ TTC. L'association prendra en charge cette facture.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Délibération demande d'accord définitif de la subvention auprès du CD03 pour les travaux de la cantine scolaire :

Mme le maire rappelle le coût des travaux de 15 491.48€ HT soit 18 589.77€ TTC. La demande d'accord définitif de la subvention auprès du CD03 pour un montant de 5 000€ au titre de la solidarité départementale doit être envoyée pour paiement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Délibération Tableaux des effectifs :

Mme le Maire nous présente la mise à jour du tableau des effectifs par rapports aux avancements de grade de quatre agents et par rapport à la précision de la durée de travail en nombre d'heures pour tous les agents.

Mesdames Christine CORSINI et Sylvaine HULEU qui sont adjointes techniques, passeront agents techniques principales de 2^{ème} classe.

Monsieur Amar GUERDAD et Mme Céline RENAUD qui sont adjoints techniques principales de deuxième classe, qui passeront adjoints techniques principales de première classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Délibération échanges de parcelles (projet Vallons) :

Mme le Maire et M. Jean-Paul JOUBERT explique qu'à la suite du passage du géomètre pour réaliser la répartition des terrains, la commune peut réaliser les divers achats et échange devant le notaire si le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. Délibération classement sonore des infrastructures terrestres du Département de l'Allier :

Mme Le maire nous explique que le classement sonore des voies ferrées se revoit tous les 5 ans pour prendre en compte les évolutions du réseau ferré, dans le but d'actualiser les zonages acoustiques réglementaires qui imposeront aux nouvelles habitations des prescriptions d'isolation acoustique spécifique.

Le dernier classement ferroviaire en vigueur dans le département de l'Allier a été arrêté le 02/12/2022 et il est intégré à notre PLU actuel (catégorie 2 :largeur des secteurs affectés par le bruit de 250 m).

Avec la révision, le classement passe en catégorie 3 (largeur des secteurs affectés par le bruit de 100 m) pour la commune de Trévol.

Tous les conseils municipaux concernés sont consultés pour émettre un avis sur le projet d'arrêté définitif qui devra être annexé aux documents d'urbanisme de ces municipalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

8. Délibération Convention d'Adhésion au CDG 03 : signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes :

Mme Le maire nous présente la convention d'adhésion au dispositif du CDG 03 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Pour rappel, cette mission est gratuite dès lors que la collectivité adhère aux missions facultatives.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9. Délibération des travaux des vallons et validation des entreprises :

M. Jean Paul JOUBERT nous explique que lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé une négociation pour les deux lots 1 et 2.

Les tarifs ayant été revu, et les entreprises ayant obtenu une nouvelle note, les entreprises retenues sont les suivantes

➤ **Lot 1 -AMENAGEMENTS PAYSAGERS –**

Choix de l'entreprise : SAS TREYVES PAYSAGES

Montant total des prestations : 157 232,25 euros HT

PSE 1 (clôture bois) : 2 145,00 euros HT

PSE 2 (densification plantations) : 6 641,50 euros HT

Total : **166 018,75 euros HT**

➤ **Lot 2 - OUVRAGES BOIS –**

Choix de l'entreprise : AMEXBOIS

Montant total des prestations : 111 982,00 euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à procédure adaptée ayant pour objet les travaux de l'opération Les Vallons de TREVOL et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents utiles dans le cadre de l'attribution de ce marché.

10. Point des adjoints

❖ **M. Jean-Paul JOUBERT :**

- Nous présente les esquisses du projet pôle commerce ;
- Nous informe que la décoration de Noël a été déposée par nos agents municipaux ;
- L'élagage des arbres place Jean Thomas a eu lieu ainsi que derrière l'église et l'impasse Demou ;
- Plantation des arbres fruitiers pour le verger partager, l'initiative est financée par la Fédération des chasseurs de l'Allier, il a été offert 10 arbres fruitiers, la plantation se fera dans la coulée verte. Les agents municipaux ont fait les trous. Les plantations sont prévues le jeudi 05/02/2026 à 14h00 en compagnie de la Fédération des chasseurs et la participation de 3 classes de l'école Henri matisse ;
- Le marquage des parcelles de la forêt pour l'attribution des lots des affouagistes a été effectué ;
- La levée des réserves pour le bar restaurant est mardi 03.02.2026 à 16h00 ;
- L'expertise concernant les dégâts à l'église a été réalisée, l'entreprise Tripoli a pris à son compte les réparations ;
- L'expertise concernant les dégâts du cabinet dentaire, aura lieu le 03.02.2026 ;
- L'expertise concernant le mur du cimetière aura lieu le 16.02.2026 ;
- Le broyage a eu lieu un peu partout sur la commune.

❖ **Mme RAY-PEROT Agnès**

- Une personne de la BSMAT a contacté la mairie afin de savoir si nous pouvions leur mettre à disposition une salle de temps en temps lors de manœuvre exceptionnelle, avec la rédaction d'une charte entre la BSMAT et la mairie. Le conseil refuse à l'unanimité ;
- Une rencontre a eu lieu entre la gendarmerie, le comité des fêtes et l'amicale des pompiers concernant l'organisation des bals. Il a été abordé le sujet du lieu des bals, d'éclaircir les responsabilités de chacune des parties ;
- Le bal des conscrits a emmené 650 personnes, le bal des pompiers a eu 450 personnes, et le bal d'halloween a amené 400 personnes ;
- L'AG de la pastourelle a eu lieu le 29.01.2026 avec un changement de bureau ;
- L'AG du comité des fêtes s'est déroulée le vendredi 30.01.2026 ;
- L'AG du club de l'amitié se déroulera jeudi 05.02.2026 ;

- L'AG du comité de jumelage se tiendra le 20.02.2026 et le repas sera confectionné par Laure BALDUCCI ;
- Les vœux du foot auront lieu samedi 31.01.2026.

❖ **M. MARTEL Didier**

- Les bulletins municipaux sont en cours de distribution ;
- Le conseil d'école aura lieu le mardi 03.02.2026.

❖ **Mme Annick ANGLARÈS**

- La kermesse de l'IME aura lieu le vendredi 3 juillet 2026 après-midi
- Samedi 30 mai, spectacle ouvert aux trévois à l'IME en soirée avec les beaux parleurs, plus une création d'une chanson par les jeunes de l'IME et le concert de Manu Lanvin. 10€ entrée adulte et -18 ans gratuit ;
- Le CVS de l'IME Clairejoie a eu lieu le 20.01.2026 ;
- Des travaux à l'IME seront réalisés avec l'installation d'un interphone au portail, re végétalisation de la cour, et réalisation d'un parking visiteurs et professionnel se fera à l'intérieur. Une caméra sera aussi installée ;
- CCAS : l'atelier nutri active et bien manger – manger bien, il y a bien 9 personnes d'inscrites. Il y a eu déjà 2 séances théoriques et un repas d'organisé, il reste donc 4 séances théoriques et 2 repas plus l'entretien avec le diététicien ;
- L'atelier bouger- danser, s'annonce bien, il y a 31 inscrits ;
- Le CA de la micro-crèche aura lieu le 04.02.2026 à 19h00.

11. Présentation des résultats comptables 2025 :

Les secrétaires de mairie nous annoncent la réalisation pour 2025 :

- 1338 mandats,
- 1466 titres,
- 310 flux envoyer à la trésorerie,
- 3251 documents justificatifs envoyés à la trésorerie.

RESULTAT 2025	Affectation du résultat 2024	Affectation du résultat 2025
Résultat d'exploitation	519 461,07	735 128,70
Affectation complémentaire au cpte 1068	0,00	224 092,14
Résultat reporté en fonctionnement	519 461,07	511 036,56
Déficit investissement : Résultat d' Investissement reporté	0,00	438 009,14
Excédent investissement : Résultat d' Investissement reporté	213 917,00	
RESTES A REALISER SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	413 266,00	
RECETTES	627 183,00	



12. Questions diverses :

- Quand sera de retour la cloche ? Elle sera de retour sur la commune entre le 23 au 27/02/2026. Il faudra préparer une cérémonie.
- Une commerçante itinérante, Madame NGUYEN THANH TUYEN a demandé l'autorisation de venir sur le marché le mardi soir pour proposer de la cuisine chinoise.

Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

- Un chocolatier, Monsieur MOREAU Nicolas, aimerait venir au marché le mardi (une fois par mois). Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.
- Réservations de 7 terrains sur la ZAC : 3 terrains par un constructeur pour faire de la location, et 4 terrains par des particuliers.
- Monique Sorus demande quand aura lieu l'article sur les vœux ? Mme le Maire répond qu'il est en cours de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.